

**CARTE 5-5.3-j**

SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU, LA PARTIE DU CHEMIN PINK QUI S'ÉTEND DE SON INTERSECTION AVEC LE BOULEVARD DES GRIVES JUSQU'À CELLE AVEC LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND, À LAQUELLE S'AJOUTE LA PARTIE DU BOULEVARD SAINT-RAYMOND QUI S'ÉTEND DE SON INTERSECTION AVEC LE CHEMIN PINK JUSQU'À CELLE AVEC LE BOULEVARD LOUISE-CAMPAGNA ET LA RUE DES PRÉS

